

Initiatives ministérielles

présenter un budget équilibré. Je voudrais que tous les députés de la Chambre le sachent. Voilà ce qu'un gouvernement néo-démocrate, au Canada, a réussi à faire.

Mon deuxième point a rapport au député réformiste de Peace River. Il a fait des observations sur le projet de loi C-57, sur les modifications proposées et sur la mesure dans laquelle il appuie le projet de loi C-57 qui ne protège pas les intérêts des Canadiens. Il estime que l'on devrait adopter ce projet de loi parce qu'il croit à la concurrence.

John Ralston Saul est l'auteur de l'ouvrage *The Doubter's Companion*, un livre que je recommande à tous les députés, un livre qui préconise le très gros bon sens, une notion qui intéresse tant les réformistes. Il définit la concurrence comme un phénomène qui produit plus de perdants que de gagnants. Autrement, il ne saurait être question de concurrence.

• (1350)

Une société axée sur la concurrence est donc principalement une société de perdants. La course à la concurrence est, bien entendu, une très bonne chose. Nous ne pouvons nous en passer dans une société complexe. D'un autre côté, si la principale relation entre les citoyens est fondée sur la concurrence, à quoi la société et donc la civilisation sont-elles alors réduites?

Le but de la concurrence est de trouver le meilleur. Cependant, cette notion peut être définie par un certain nombre de choses: la rapidité, le prix, la quantité, voire la qualité. Malheureusement, plus la concurrence est forte, plus on a tendance à éliminer la qualité comme critère, car c'est quelque chose de trop complexe pour permettre la compétitivité.

Enfin, il affirme que, dans un marché concurrentiel, si on laisse ce marché établir ses propres normes, seuls les gagnants s'en tirent bien. Cela est vrai en économie, comme dans le monde du sport. Une société qui considère la concurrence comme une valeur religieuse reléguera graduellement la majeure partie de sa population au rôle de spectateurs.

Dans un cadre pareil, la démocratie est impossible et il en va de même de la stabilité de la classe moyenne. C'est pourquoi le retour à une concurrence de moins en moins réglementée au cours des vingt dernières années a conduit à une instabilité croissante et à un écart de plus en plus grand entre une élite toujours plus riche et les défavorisés dont le nombre ne cesse d'augmenter.

En résumé, dans une société où la classe moyenne est dominante, la concurrence doit inclure le coût des services offerts à cette catégorie de la population. Des centaines d'autres facteurs créent des centaines d'autres niveaux de concurrence. C'est pourquoi, dans une compétition sérieuse de hockey ou de football, par exemple, il y a des règlements très stricts contrôlant le temps, le mouvement, le nombre, l'uniforme et le langage. La notion de concurrence non réglementée est une métaphore naïve pour désigner l'anarchie.

Ce que je tiens à dire, grâce à M. Saul, c'est que le Parti réformiste souhaite la concurrence sous sa forme la plus pure. Si nous avions ce type de concurrence, chose que je ne conteste pas dans une société parfaite, nous aboutirions fondamentalement à l'anarchie. C'est pourquoi nous sommes saisis du projet de loi C-57 mettant en oeuvre l'Accord instituant l'Organisation mon-

diale du commerce qui, par le fait même, établit certaines règles du jeu à suivre sur notre planète.

Je voudrais préciser que le gouvernement doit s'assurer que ces règles sont équitables et justes pour tous les Canadiens, tout comme les autres pays essaient de le faire pour leurs citoyens.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, je veux simplement appuyer mon collègue de Louis-Hébert qui a fait un excellent discours. Il a très bien expliqué les raisons pour lesquelles il a présenté cette motion qui dit qu'il faut considérer non pas seulement les produits et la création du passé, mais aussi les produits à venir. Il me semble un peu bizarre que le gouvernement n'ait pas retenu les produits et les créations à venir.

On sait que la technologie change très rapidement et je ne vois pas comment il se fait que le gouvernement n'a pas vu ce paragraphe. Le secrétaire parlementaire, heureusement, ne me surveille plus maintenant, mais il devrait être ici pour m'écouter parce qu'il serait bien important qu'il écoute. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'apprécie la grande expérience acquise par le député de Longueuil, mais je veux rappeler qu'on ne doit pas faire de remarque sur l'absence de qui que ce soit en Chambre. Je demanderai donc au député de s'en tenir à son intervention.

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, vous avez entièrement raison. C'était tellement important pour moi que je n'ai pas pu m'empêcher de le dire.

Comme vous le savez, la technologie change très vite. Les disques compacts que nous voyons aujourd'hui, qui viennent de sortir sur le marché, peut-être que dans un an, deux ans ou trois ans, ils seront désuets. Si l'on ne considère pas les produits à venir, nous risquons d'avoir de graves problèmes.

Certains experts disent par exemple que la technologie des dix prochaines années va se développer plus rapidement que celle des cinquante dernières années. Vous pouvez vous imaginer combien de produits, de machines seront inventés. Il y aura toutes sortes d'inventions qui vont survenir dans les dix prochaines années seulement. Alors, si nous ne reconnaissons pas la motion du député de Louis-Hébert qui dit qu'il faut considérer aussi les produits à venir, je pense que c'est une erreur grave.

• (1355)

C'est pour ces raisons que je voulais renchéris sur le discours très bien expliqué du député de Louis-Hébert, mais il n'en demeure pas moins que j'espère que les députés qui sont ici, dans cette Chambre, vont informer leurs collègues qui n'ont pu assister à ce débat que cette motion est vraiment importante.

Je le répète, la motion n° 8 dit qu'il faut considérer aussi les produits à venir et non pas les produits présents. Je sais que mon collègue voisin a très bien compris ce que je viens de mentionner et qu'il va s'empresser de le répéter à ses amis libéraux afin que cette motion-là soit adoptée, parce que cela m'apparaît très important pour l'avenir.

Mme Maud Debieu (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, dans le projet de loi C-57 portant sur la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, il y a environ une vingtaine d'articles concernant le droit d'auteur. La plupart de ces articles ont pour but d'assurer la concordance entre la Loi canadienne du droit d'auteur et le Trade Related